



## INFORMATION - COMMUNIQUÉ

---

Pour publication immédiate  
Le mardi 27 octobre 2015

### Communiqué d'intérêt public

#### **Conseils de sécurité du Service de police et du Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg pour l'Halloween**

**Winnipeg, Manitoba** – Que les monstres et fantômes se préparent, c'est bientôt l'Halloween! Voici quelques conseils qui garantiront aux enfants une soirée d'Halloween amusante et sécuritaire.

##### **Conseils de sécurité pour les enfants**

- Il est recommandé de pas poursuivre la cueillette des bonbons après la tombée de la nuit.
- Portez un costume clair et réfléchissant.
- Ayez sur vous une lampe de poche et incorporez des bâtons lumineux ou des bandes réfléchissantes à votre costume.
- Tenez-vous à distance des flammes nues.
- Si vos vêtements prennent feu, arrêtez-vous, jetez-vous par terre et roulez sur vous-même.
- Maquillez-vous plutôt que de porter un masque qui risque de bouger et de vous obstruer la vue.
- Pour éviter les chutes, assurez-vous que votre costume est bien taillé, qu'il n'est pas trop long et qu'il n'y a pas trop de tissu qui pend.
- Faites-vous accompagner par un adulte.
- Allez cueillir des bonbons en groupe, surtout si vous n'êtes pas accompagné par un adulte.
- N'entrez pas chez des personnes inconnues.
- Ne mangez pas de bonbons avant que ceux-ci n'aient été examinés par un de vos parents.
- Les parents qui examinent les bonbons doivent surtout faire attention à ceux qui sont décolorés, couverts de petits trous ou dont l'emballage est déchiré. Évitez de manger des bonbons faits maison. Jetez à la poubelle les friandises qui ont un air suspect.

- Les enfants de moins de deux ans sont plus susceptibles de s'étouffer, mais le risque existe à tous les âges. Manger en jouant, en courant, en sautant ou en parlant augmente les risques d'étouffement.
- Les parents doivent convenir avec leurs enfants d'un itinéraire précis et d'un couvre-feu.
- Ne prenez pas de raccourcis. Surtout, n'empruntez pas les ruelles.
- Préparez votre itinéraire à l'avance et marchez dans des rues bien éclairées.
- S'il n'y a pas de trottoir, marchez en faisant face à la circulation.
- Empruntez les trottoirs, et assurez-vous que la voie est libre avant de traverser en regardant à gauche, à droite, puis à nouveau à gauche. Ne traversez qu'aux coins des rues et aux passages piétonniers, jamais entre des véhicules stationnés ni au milieu d'un pâté de maisons.
- **CONDUISEZ AVEC PRUDENCE!** Les enfants surexcités pourraient agir soudainement et de manière imprévisible. Faites très attention et conduisez lentement.

### **Mesures de précaution pour les propriétaires**

- Ne distribuez que des bonbons emballés achetés dans le commerce.
- Veillez à ce que les enfants qui sculptent des citrouilles n'utilisent pas des couteaux ou d'autres instruments pointus, et ne les laissez pas sans la surveillance d'un adulte.
- Il est préférable d'utiliser des lampes de poche, des bâtons lumineux ou des bougies à piles pour illuminer les citrouilles. Si vous utilisez de vraies bougies, faites très attention. Assurez-vous que les enfants qui sont en présence de bougies allumées sont surveillés.
- Disposez les citrouilles allumées à l'écart de tout objet inflammable et à bonne distance des enfants, des pas de portes, des trottoirs et des cours.
- Veillez à ne pas bloquer les voies de sortie avec des décorations.
- Éclairez bien votre maison. Votre cour doit être propre et sécuritaire, et vos animaux doivent être tenus à l'écart de manière à ce qu'ils ne se blessent pas et à ce qu'ils ne blessent pas les enfants.
- Les fleurs séchées, les tiges de maïs et le papier crêpé sont très inflammables. Tenez ces objets et autres décorations à l'abri des flammes nues et des sources de chaleur, notamment les ampoules et les appareils de chauffage.
- Toute activité suspecte ou illégale doit être immédiatement signalée à la police.

### **Joyeuse Halloween!**

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à [City-MediaInquiry@winnipeg.ca](mailto:City-MediaInquiry@winnipeg.ca).

Suivez-nous sur Facebook : [facebook.com/cityofwinnipeg](https://facebook.com/cityofwinnipeg)

Suivez-nous sur Twitter : [twitter.com/cityofwinnipeg](https://twitter.com/cityofwinnipeg)

